

Extraits du registre des Délibérations

Convocation	06 février 2009	Membres en exercice	28
Affichage	20 février 2009	Membres présents	22
Transmission	20 février 2009	Membres représentés	6
Publication	20 février 2009	Suffrages exprimés	28

Conseil Communautaire du 12 février 2009

DC 2009-05

**CREATION D'UNE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ
« NOTRE DAME » A LA QUEUE-EN-BRIE**

L'an deux mille neuf, le jeudi 12 février, le Conseil de la Communauté d'Agglomération légalement convoqué le 06 février, s'est réuni au Théâtre Roger LAFAILLE à Chennevières-sur-Marne, sous la présidence de Monsieur René DESSERT, Président.

Etaient présents :

M. Jean-Daniel AMSLER
M. Jean-Pierre BARNAUD,
M. Edmond BARRIQUAND
Mme Mireille BOUVARD,
M. Jean-Pierre CHAFFAUD
M. Régis CHARBONNIER
Mme Marie-Carole CIUNTU
M. Jean-Jacques DARVES
M. René DESSERT
M. Jean-Jamal DJEBARA
M. Patrick GAILLARD

M. Thierry GUEROUT
M. Roger GUILLEMARD
M. Moncef JENDOUBI
M. Guy LE DŒUFF
M. Loïc MALEK-GHASSEMI
M. Alexandre MINEO
M. Serge OREAL
M. Martial PROUHEZE,
M. Olivier SANGOÏ
Mme Michèle VERRIER
Mme Nicole ZOE

Etaient absents excusés:

Mme Catherine CHICHEPORTICHE, donne pouvoir à Mme Marie-Carole CIUNTU,
Mme Carole COCHIN donne pouvoir à M. Régis CHARBONNIER,
M. Philippe CHRETIEN, donne pouvoir à M. Jean-Jacques DARVES,
Mme Marilyn DAVID, donne pouvoir à M. Patrick GAILLARD,
M. Jean-Jacques JEGOU, donne pouvoir à Mme Michèle VERRIER,
M. Jacques REITZER, donne pouvoir à M. Guy LE DŒUFF

Etait Secrétaire de séance : M. Olivier SANGOÏ, désigné en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du C.G.C.T.

PREFECTURE du VAL DE MARNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

20 FEV. 2009

CONTROLE DE LEGALITE

VU la délibération n°3 du Conseil Municipal de la Queue en Brie en date du 6 février 2009 portant exonération de la taxe locale d'équipement des constructions édifiées au sein de la future ZAC Notre Dame à la Queue en Brie ;

VU la délibération DC n°2009-04 portant approbation du « bilan de la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Notre Dame à la Queue en Brie » annexé à la présente délibération ;

VU le courrier en date du 11 février 2009 de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne autorisant la Communauté d'agglomération à réaliser une voirie de desserte de la ZAC Notre-Dame sur les emplacements réservés au bénéfice du Département,

VU le rapport DC 2009-05,

CONSIDERANT l'«étude préalable à l'aménagement du secteur Notre-Dame », Décembre 2006-Février 2008, réalisé par l'Agence Foncière et Technique de la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT le « Volet déplacements-diagnostic prospectif », décembre 2008, réalisé par le cabinet CODRA

CONSIDERANT l'« étude Faune-Flore sur la ZAC de la Queue en Brie-état initial et l'évaluation des impacts », rapport final, juin 2008, réalisé par AFTRP-Biotope

CONSIDERANT les pièces constitutives du dossier de création de la ZAC, en particulier :

- le rapport de présentation
- le plan de situation
- le plan du périmètre
- l'étude d'impact
- la taxe locale d'équipement (exclusion du champ d'application en vertu de l'article 1585C du CGI)

ENTENDU le Rapporteur

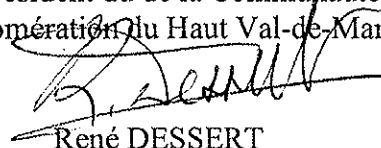
**Sur proposition du Président,
Le Conseil Communautaire**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE d'approuver le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur Notre Dame à la Queue en Brie » annexé à la présente délibération.

Résultat du vote : UNANIMITE

Le Président du de la Communauté
d'Agglomération du Haut Val-de-Marne



René DESSERT

PREFECTURE du VAL DE MARNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

20 FEV. 2009

CONTROLE DE LEGALITE